



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Arrêté n°DEC2-2025-46 du 26 septembre 2025 nommant le président de jury de l'examen
du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique
(CAFFA)**

**Académie de Paris
(Session 2026)**

La Rectrice de la région académique Ile-de-France, Rectrice de l'Académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Ile-de-France ;

Vu les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté d'ouverture du 11 septembre 2025 visant à l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

Vu la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est nommé, pour la session 2026, président de jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de l'académie de Paris, Monsieur Thomas ROY, Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional.

ARTICLE 2 : La Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 septembre 2025

La Rectrice de la région académique Ile-de-France,
France,
La Rectrice de l'Académie de Paris,
Chancelière des Universités de Paris et d'Ile-de-France

Julie BENETTI